

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 25

Artikel: La preuve
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour la vérité. — Un jeune homme sans le sou avait épousé, pour son argent, une vieille femme, dont il ne laissait pas de se gaudir partout où il allait.

La bonne vieille pardonnait ces plaisanteries, bien qu'inconvenantes. Ce qu'elle craignait surtout, c'est que son époux ne cherchât à se débarasser d'elle afin de pouvoir plus tôt toucher les écus et convoler en secondes noces avec une jeune femme.

Un jour qu'elle se trouvait mal, la peur la saisit. En présence de son mari et de plusieurs personnes elle déclara qu'elle était empoisonnée.

— Empoisonnée ! et par qui ? exclame le mari ?

— Par vous, répond sans hésiter la vieille.

— Messieurs, vous entendez cette accusation, fait le mari ; je demande l'autopsie.

NOTRE INSÉPARABLE

PARLONS parapluie, voulez-vous ? Ce sera une façon comme une autre de se consoler de ne pouvoir le refermer et le serrer dans quelque armoire obscure d'où on ne lui permettrait de ressortir qu'aux brumes de novembre.

Scribe a honoré le parapluie dans un de ses vaudevilles :

Ami rare et vraiment nouveau
Qui, contrairement à l'usage,
Reste à l'écart lorsqu'il fait beau
Et reparait au jour d'orage.

Le parapluie est moderne. Il a paru, pour la première fois, au commencement du dix-septième siècle. Il n'est, du reste, qu'une modification du parasol, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité.

L'antiquité du parasol a été démontrée par des sculptures découvertes dans les ruines de l'ancienne ville de Persepolis. On y voyait des esclaves portant des parasols.

Au seizième siècle, à Siam, le roi avait un parasol à neuf dômes, c'est-à-dire formé de neuf parasols fixés sur un seul manche. Ses ministres avaient droit à six ou sept dômes. Les officiers de la cour pouvaient porter des parasols à deux, trois et quatre dômes, selon leurs grades.

Transporté en Europe, le parasol est devenu l'ombrelle, et, agrandi, modifié, le parapluie.

Les Italiens se servirent les premiers du parapluie et l'importèrent en France vers 1640. Il ne fut guère bien accueilli ; personne ne voulait en faire usage. Il est vrai, à cette époque, les parapluies étaient si lourds et si volumineux qu'il fallait être plusieurs pour les ouvrir et les maintenir. Dès 1680, on fit des parapluies pour « une seule personne ». Les femmes seulement commencèrent à s'en servir. Aucun homme n'eût voulu se donner en spectacle en portant une pareille machine. Ces abris n'eurent d'abord aucune désignation fixe : le nom de parapluie ne leur fut donné qu'en 1728.

Les parapluies pesaient encore, à cette époque, deux ou trois kilogrammes et coûtaient fort cher. Il est vrai que, solidement confectionnés, ils duraient longtemps. On achetait rarement deux parapluies en sa vie.

Les premiers temps, les parapluies furent un objet de dérision ; puis, peu à peu, l'habitude prit le dessus et leur usage se propagea à un tel point que l'on institua des parapluies publics.

Le 17 septembre 1769, le lieutenant de police de Sartine fit afficher l'ordonnance suivante :

DE PAR LE ROI

Parapluies publics.

« L'objet qu'on a, en établissant des parapluies publics pour la nuit, comme pour le jour, est de procurer aux habitants une commodité de plus et aux gagne-deniers une facilité de gagner leur vie.

» Mais comme il est important pour la sûreté

publique qu'il n'y ait point de rôdeurs pendant la nuit dans les rues et carrefours, Monseigneur le lieutenant de police ordonne :

» Que les gagne-deniers qui porteront des parapluies pendant la nuit, les obtiendront du bureau de la direction, sur la porte de laquelle sera découpé le même numéro du parapluie.

» Les parapluies qu'on appelle communément parasols, sont de taffetas vert, solides, bien conditionnés et numérotés. On commencera à en distribuer aux gagne-deniers samedi 16 septembre 1769, au bureau de la direction, rue Saint-Denis, près celle du grand Heurleur, un magasin d'Italie.»

Les « Parapluies publics » ne donnèrent pas de résultats satisfaisants. Peu de personnes étaient disposées à prendre pour guides, surtout pendant la nuit, les gagne-deniers. On désignait ainsi, à cette époque, les vagabonds et les rôdeurs de ruelles.

Les parapluies ont passé successivement par toutes les nuances. Primitivement confectionnés en étoffes épaisses, en toile cirée et même en cuir, on ne cherchait même pas à leur donner une apparence d'élégance. Après 1789 et sous le Directoire, l'influence de la mode s'étendit sur les parapluies. On les fit en taffetas rose, jaune et vert pomme. Sous l'Empire ils devinrent bleus, vert tendre, avec une large bordure de nuances variées.

Les couleurs foncées furent adoptées à partir de 1820, époque où commencèrent également les perfectionnements. On diminua les manches, on substitua les bois aux tubes en fer creux, on fabriqua des étoffes spéciales à la fois solides et légères. En 1829, on inventa le disque à encoches, dans laquelle vient s'adapter chaque baleine ; quelques années plus tard, on remplaça les baleines par des tiges d'acier, etc., enfin le parapluie est devenu l'objet élégant que nous connaissons, pour autant du moins qu'un parapluie peut être élégant.

Au plus pressé. — Une dame accusait son mari d'infidélité.

— Enfin, dit-elle un jour, je veux être fixée ; qui de Mlle *** ou de moi aimes-tu le mieux ?

— Mais, chère amie, je t'assure que...

— Oui, oui, c'est bon. Admets, par exemple, que toutes deux nous tombions dans le lac, gage que je ne serais pas la première que tu songerais à sauver ?... Allons, réponds.

— Ma foi... n'est-ce pas, tu nages comme un poisson !...

Comparaison. — Les oreilles d'un curieux, disait un sage, sont comme des ventouses : elles attirent tout ce qu'il y a de mauvais.

Justice et Paix. — L'autre jour, dans un salon, un monsieur voyant sur la cheminée un marbre représentant la Justice et la Paix se donnant l'accolade :

— Voyez-les, dit-il, elles se font leurs adieux.

A l'inspection. — *Le fantassin.* — Pardon, major, l'année passée on m'a mis le calibre, mais pas le calibre, parce que j'avais perdu mon fusil...

L'inspecteur. — Ta ta ta, l'année passée est passée, on n'en reparle plus.

Le fantassin. — Pardon, major, on a bien mis le calibre mais pas le calibre... alors je voudrais...

L'inspecteur. — Oui, oui, on a les yeux devant la tête, c'est pas pour regarder en arrière... allez, au suivant.

La preuve. — Tu sais que les corbeaux vivent trois cents ans.

— Vrai ? Oh ! y faut que j'en garde un, pour voir.

Irrespect. — Entendu quelque part :

« Un médecin est un homme que l'on paie pour conter des fariboles dans la chambre d'un malade jusqu'à ce que la nature ait guéri celui-ci ou que les remèdes l'aient tué. »

Démonstration. — Une brave paysanne envoie son petit garçon porter au pasteur deux belles pêches de primeur. L'envoi est accompagné d'un billet.

En chemin, l'enfant ne peut résister : il en mange une.

Le pasteur ayant lu le billet, fait observer au petit commissionnaire qu'il n'y a qu'une pêche et non deux. Ce dernier avoue sa faute.

— Mais, mais, dit l'ecclésiastique, comment as-tu fait ?

— Comme ça, m'sieu ! répond l'enfant, en mangeant l'autre pêche.

Au crayon dur. — Duret est chiromancien. Il va de café en café, et dit la bonne aventure aux consommateurs qui veulent bien lui confier leur main gauche — avec un franc dessus. Mais la chiromancie n'est, aux yeux du tribunal, qu'un attrape-nigaud. Duret est traduit en correctionnelle.

Duret, à l'audience, commence par déclarer qu'il ne pourra répondre qu'à des questions écrites.

Le président, alors, lui passe un bout de papier avec sa demande griffonnée au crayon.

— J'ai la vue faible, dit Duret, n'auriez-vous pas un crayon de couleur pour m'écrire vos questions ?

Le greffier trouve un crayon bleu, le donne au président, qui récrit sa question.

— Je ne vois pas bien, dit encore le prévenu, au crayon rouge je verrais mieux.

Le tribunal s'apercevant alors qu'il a affaire à un fumiste, passe outre et le condamne à un mois de prison et cinquante francs d'amende.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

Disposer les lettres suivantes en croix, de façon à former deux noms célèbres dont il a été beaucoup question ces jours-ci.

A. E. F. G. I. L. M. N. O. R. S. T.

La même lettre peut être employée deux fois.

Prime : Bon pour 1 exemplaire de la nouvelle édition de la brochure de L. Monnet, Favey et Grognuz.

Kursaal. — Depuis vendredi, le Cinéma du Kursaal a un programme tout nouveau. Au risque de nous répéter et de tomber dans l'impitoyable « cliché », la vérité nous oblige à dire que ce nouveau programme offre un intérêt réel, autant par la variété des films que par leur netteté, vraiment remarquable.

Le film représentant les obsèques fastueuses du millionnaire Chauchard ne sera plus visible que ce soir samedi et demain, dimanche, en matinée et soirée.

Lumen. — Malgré la saison d'été, le « Théâtre Lumen » offre au public des programmes qui font l'admiration des connaisseurs. Cette semaine surtout, le public est favorisé d'une série de vues de toute beauté et d'un intérêt captivant.

Grâce à sa nouvelle entrée et à son foyer spacieux, le Lumen prend peu à peu les allures d'un vrai théâtre ; et les transformations ne font que commencer.

A noter ! Le Brillant pour chaussures manque dans bien peu de ménages par le fait que le cirage exige trop de temps et que son emploi est trop pénible. — On arrive sans peine à bien faire briller les chaussures et le cuir au moyen du Brillant Congo, lequel, tout en étant d'un emploi facile, rapide et commode, est économique et conserve les cuirs et les chaussures. Se trouve en vente partout ; où il n'y a pas de dépôt, demandez-le directement à la *Savonnerie Carl Schuler et Cie, Kreuzlingen.*

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.